



Commune de
BRETIGNEY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBÉLIARD
CANTON DE BAVANS
COMMUNE DE BRETIGNEY (25250)

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le
ID : 025-212500938-20241008-2024DELDU081006-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 8 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en salle du conseil à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Mme. Christine BOSCHI, Maire.

Date de convocation : **24/09/2024**

Date d'affichage : **14/10/2024**

Nombre de conseillers en exercice : **06** - Nombre de présents : **05** - Nombre de votants : **05**

Présents :

- Christine BOSCHI, Maire
- Laure COUSIN, Conseillère Municipale
- Françoise GINESTE, Conseillère Municipale
- Michel GAUTHIER, Conseiller Municipal
- Pascal LOUCHE, Premier Adjoint

Absent :

- Tristan DRUET, Second Adjoint

Secrétaire de séance : Pascal LOUCHE est désignée secrétaire de séance (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

OBJET - : Pays de Montbéliard Agglomération - Procédure de révision du plan de Mobilité - Consultation des Personnes Publiques Associées (PPA) :

Le Maire expose au Conseil Municipal :

Le projet de révision du Plan de Mobilité du Pays de Montbéliard a été arrêté en séance du Conseil Communautaire le 26 juin 2024.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code des Transports, il doit être soumis à l'avis des Personnes Publiques Associées. Sont ainsi appelés à délivrer un avis :

- Les conseils municipaux des 73 communes de PMA
- Le Conseil départemental du Doubs,
- Le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté,
- Les autorités administratives compétentes de l'Etat,
- Les autorités organisatrices de mobilité limitrophes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, le plan de mobilité.

VOTE :

|| POUR
5 voix

|| ABSTENTION
0 voix

|| CONTRE
0 voix

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et année que dessus. Pour copie conforme

Le Maire,

Christine BOSCHI



Mairie de BRETIGNEY

18 rue du Cavalier

25250 Bretigney

mairie.bretigney@gmail.com

03 81 93 13 11